

INFORMATION AUX BENEFICIAIRES DE L'AIDE AU LOGEMENT

Madame, Monsieur,

Conformément aux récentes dispositions de confinement relatives à la pandémie de COVID-19, notre préoccupation première est de préserver votre santé comme celle de nos collaborateurs. Par conséquent, nous vous informons que depuis le 24 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, nous ne pourrons plus assurer la réception des dossiers de demande d'Aide au Logement (renouvellements ou 1ère demandes).

L'aide au logement continue d'être versée pour tous les dossiers déjà validés et en cours.

Nous sommes conscients de la situation particulière et inédite pour ceux et celles dont le travail a été impacté par les restrictions d'activité.

C'est pour cela que des mesures particulières seront étudiées et mises en œuvre dès la levée du confinement afin d'assurer la continuité de l'aide au logement. Des effets rétroactifs dérogatoires exceptionnels à compter de la date de confinement seront proposés aux membres de la commission.

Toutes les demandes seront étudiées avec la plus grande bienveillance face aux difficultés partagées que nous rencontrons actuellement.